

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 6 septembre 2018**

Ordre du jour :

- . Projet Aménagement du Centre Bourg : Avant Projet Sommaire (APS)
- . Permis de démolir – immeuble 25 rue du Maréchal Leclerc
- . Projet chaufferie mutualisée : demande de subventions
- . Personnel communal : modification du nombre d’heures « poste cantine » et « adjoint technique territorial »
- . Modalités de prise en charge des frais de déplacement de personnel de la collectivité
- . Renouvellement du bail « agence postale »
- . Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe : approbation sur le périmètre et les statuts
- . Convention pour l’accueil dans le restaurant scolaire de Val-du-Maine des enfants des communes voisines le mercredi
- . Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : signature de la convention avec l’Etat
- . Prise en charge financière par la Commune Val-du-Maine du transport scolaire « Epineux le Seguin vers Ballée »
- . Logements locatifs disponibles rue de la Nayère
- . Questions diverses

\*\*\*\*\*

*L’an deux mil dix-huit, le 06 septembre à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 août, s’est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur COTTEREAU Michel, Maire*

*Etaient présents : M COTTEREAU Michel - Mmes RICORDEAU-MAILLET Martine - GUITTER Armelle - MM. RAGAIGNE Nicolas - DESNOË Stéphane - LEFLOCH Michel - LEROY Anthony - Mmes BLU Anne -Sophie - DALIVOUS Estelle - MIEUZE Géraldine - ROBLOT Ghislaine - MM DUBOIS Mickaël - JOUY Joël - HUET Daniel*

*Absents excusés : Mmes GEORGET Jessica - SABIRON-NICOUX Catherine - PIERRE-AUGUSTE Renée - LAVOUÉ Isabel - MM. POIRIER Jérôme - SOUVESTRE Jean-François*

*Secrétaire de séance : Mme BLU Anne-Sophie*

*Nombre de conseillers en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers votants :  
Date d’affichage : 06 septembre 2018*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 2 juillet 2018.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l’unanimité.

➤ **Projet aménagement du Centre Bourg : Avant Projet Sommaire (APS)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'Avant Projet Sommaire (APS) de construction d'un bâtiment à vocation de commerces et d'habitat dressé par le Cabinet HOUET IE Associés, Société d'architecture, 95 avenue de La Libération – 53940 SAINT-BERTHEVIN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- . **APPROUVE** le dossier d'Avant Projet Sommaire (APS) ;
- . **AUTORISE** la poursuite du projet ;
- . **AUTORISE** le Maire à signer la demande de permis de construire.

➤ **Permis de démolir immeuble 25 rue du Maréchal Leclerc**

Par délibération prise par le Conseil Municipal en date du 04 décembre 2017, la Commune de Val-du-Maine s'est portée acquéreur de la maison d'habitation sise 25 rue du Maréchal Leclerc à Ballée, commune déléguée de Val-du-Maine, cadastrée section AB numéro 30 en vue de sa démolition pour la reconstruction d'un bâtiment à vocation de commerces et d'habitat.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de démolir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE** la démolition de la maison d'habitation sise 25 rue du Maréchal Leclerc, propriété de la Commune de VAL-DU-MAINE.
- . **AUTORISE** le Maire à déposer le permis de démolir correspondant près des services de l'Urbanisme et à signer toutes pièces liées au dossier.

➤ **Projet de chaufferie mutualisée : demande de subventions**

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel.

Le coût estimatif des travaux s'élève à ..... **319 220,00 € HT**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de solliciter une subvention :

- \* auprès du Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre du développement des énergies renouvelables chaudières à bois déchiquetés et à bois granulés.
- \* auprès de Monsieur le Préfet de la Mayenne, au titre de la DETR sur le programme « Transition énergétique (3b) : projets concourants à la réalisation d'économie de ressources énergétiques à l'exclusion des opérations génératrices de recettes.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* autorisent le maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Mayenne et de Monsieur le Préfet de la Mayenne.

➤ **Personnel communal : modification du nombre d'heures « poste cantine » et « adjoint technique territorial »**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de diminuer la durée du temps de travail de l'adjoint technique principal de 2ème classe ayant pour missions la gestion et l'entretien du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la modification du temps de travail de l'adjoint technique principal de 2ème classe dont la durée hebdomadaire est portée de 20 heures à 17,62 heures à compter du 1er septembre 2018.

➤ **Molalités de prise en charge des frais de déplacement de personnel de la collectivité**

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre en charge les frais de déplacement du personnel de la collectivité autorisé à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service.

➤ **Renouvellement du bail agence postale**

Par délibération en date du 31 août 2015, le Conseil Municipal a souscrit un bail de droit commun à usage professionnel des locaux sis : rez-de-chaussée au 42 rue du Maréchal Leclerc à usage exclusif d'Agence postale communale.

Le présent bail étant arrivé à expiration à la date du 31 août 2018, Monsieur le Maire fait part du projet de renouvellement de location faite par les propriétaires, Monsieur Philippe FOUCHER et Madame Lydia DECARY, son épouse, demeurant ensemble à Argentré (Mayenne) « Maritourne ».

- **PRESENTE** à l'Assemblée délibérante les conditions particulières et générales d'occupation des lieux telles que reprises dans le projet de bail,

- **PRECISE** que le renouvellement du bail professionnel prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 3 années entières et consécutives pour se terminer le 31 août 2021, moyennant un loyer mensuel de 415 euros.

- **INFORME** le Conseil Municipal qu'il a demandé de modifier les conditions de résiliation du bail en raison du projet de l'aménagement de la future mairie incluant l'agence postale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à usage professionnel à intervenir avec Monsieur Philippe FOUCHER et Madame Lydia DUCARY.

➤ **Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe : approbation sur le périmètre et les statuts**

VU les projets de statuts et de périmètre du futur syndicat mixte,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au Syndicat mixte à créer au 1er janvier 2019 dénommé SBeMS pour l'exercice de la compétence GEMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, 5 et 8 ainsi que les compétences facultatives transférables sur option par les EPCI-FP :

« Surveiller et gérer la ressource en eau » :

\* Lutter contre les pollutions diffuses,

\* Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement,

\* Appui technique aux projets d'urbanisme et d'aménagement sur les questions liées à l'eau (transmissions d'information et avis consultatifs),

\* Etudes et travaux touchant au suivi, à la surveillance, à la restauration et à la gestion de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou poissons migrateurs,

\* Suivi de l'hydrologie, mise en place de stations hydrométriques.

« Animer, communiquer » :

\* Communication générale, information de la population, actions pédagogiques.

➤ **Convention pour l'accueil dans le restaurant scolaire de Val-du-Maine des enfants des communes voisines le mercredi**

M. Le Maire rappelle le fonctionnement du mercredi midi pour la restauration scolaire qui est assurée par RESTORIA en liaison froide.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour l'accueil des mercredis pendant l'année scolaire dans sa cantine municipale d'enfants scolarisés venant des classes maternelle et élémentaire de la commune de Chémeré-le-Roi et Cossé-en-Champagne. Une convention doit être signée entre les différents partenaires.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces deux nouvelles conventions pour l'année scolaire 2018-2019 qui prendront effet à compter du 03 septembre 2018,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

\* De valider ces deux conventions avec respectivement la commune de COSSÉ-EN-CHAMPAGNE et la commune de CHÉMERÉ-LE-ROI.

➤ **Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : signature de la convention avec l'Etat**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les actes administratifs, actes budgétaires et marchés publics soumis au contrôle de légalité peuvent être dématérialisés et transmis par télétransmission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- \* Donne son accord pour la dématérialisation des actes administratifs et actes budgétaires,
- \* Donne son accord pour confier la dématérialisation au Centre de gestion de la Mayenne et par conséquent choisir la plateforme S2low,
- \* Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec l'Etat dans ce domaine.

➤ **Prise en charge financière par la commune Val-du-Maine du transport scolaire « Epineux le Seguin vers Ballée »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prendre en charge le coût restant à la famille, et DE PARTICIPER à hauteur de

- \* 70 € pour le 1er enfant
- \* 35 € pour le 2ème enfant
- \* 20 € pour le 3ème enfant

Pour tous les enfants qui utilisent le transport scolaire « Epineux-le-Seguin vers Ballée » pour l'école primaire et maternelle de Ballée.

Dans les cas des familles où le premier enfant serait un collégien, la Commune participera à hauteur de 35 € pour le 2ème enfant et 20 € pour le 3ème enfant.

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondant après s'être assuré que tous les enfants ont un titre de transport scolaire.

Cette décision est reconductible chaque année scolaire et sera revue en cas de changement de tarif du transport scolaire.

➤ **Logements locatifs disponibles rue de la Nayère**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement locatif situé 12 rue de La Nayère est vacant depuis le 1er septembre 2018 et que celui situé 13 rue de la Nayère sera disponible au 1er octobre 2018.

Il propose au Conseil Municipal de fixer le prix du loyer de ces deux logements pour qu'il corresponde à la valeur réelle de ces biens.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- \* FIXE les loyers sur ces logements comme suit :

Logement 12 rue de La Nayère :

**Loyer révisé : 450,00 €**

Logement 13 rue de La Nayère :

**Loyer révisé : 390,00 €**

**Questions diverses**

. Monsieur le Maire signale que la voie d'accès cadastrée AB 141 pour aller au cimetière à Epineux-le-Seguin est détériorée. Il rappelle qu'elle est actuellement en sens unique. Il demande qu'elle soit mise en sens interdit dans les 2 sens et qu'elle devienne piétonne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de circulation.

. Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Alain REMOND – Tâcheron pour les travaux de réparation de toiture à la salle des Associations d'Épineux.

Le montant total des matériaux s'élève à 1 456,54 € et la main d'œuvre à 1 280,00 €. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les travaux et décide d'employer comme tâcheron Monsieur Alain REMOND.

. Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'avancer sur le projet du City Stade avant la fin des travaux de l'extension du groupe scolaire.